



Commune de
Nargis

Numéro 14
Novembre 2021



Le L.I.E.N

Les informations et événements de Nargis

L'actualité de la commune

• Une première information particulièrement actuelle pour commencer cette petite revue : vous pouvez, si vous le désirez, vous faire vacciner contre la grippe par une infirmière, tous les jeudis de 12 h 30 à 13 h. jusqu'à la fin du mois de novembre, à la salle polyvalente.



• Notre boulangerie a connu momentanément quelques changements d'horaires pour cause de travaux mais tout est rentré dans l'ordre : le matin 7 h 30-13 h. et l'après-midi 15 h 30-19 h. ; le dimanche 7 h-13 h. Le fournil de la boulangerie a été entièrement rénové pour un montant de 31 000 € dont 10 000 € de subvention.



• Au niveau de la sécurité nous travaillons, depuis plusieurs semaines, à la mise en place en 2022 d'un système de vidéo-protection à partir de caméras placées aux endroits pertinents ou sensibles. Nous rencontrons les différentes sociétés compétentes en la matière pour établir devis et demandes de subventions correspondantes, car l'investissement est d'importance.

- Toujours dans un esprit de rationalisation économique nous entamons le nettoyage du grenier de la bibliothèque et de la salle Verdier en vue d'en assurer l'isolation et les aides financières adéquates.

- Les travaux de « rajeunissement » de notre château d'eau s'approchent de leur achèvement et la mise en service intégrale du plus beau château d'eau du Loiret,(!) se fera à la fin du mois de novembre 2021.



- Depuis environ 2 ans, une partie des « Pieds chauffés » n'avait plus d'éclairage public en raison d'un problème lié au réseau électrique Enedis. La ténacité des élus a fini par l'emporter et l'éclairage est enfin revenu.

D'ici la fin de l'année

- Dans un but d'économie et de normalisation écologique, nous allons rénover le chauffage des bâtiments de l'ancienne école : bibliothèque, appartement en location et salle Verdier, par l'acquisition d'une pompe à chaleur et d'un ballon d'eau chaude thermodynamique pour un coût de 30 000 € qui ont bénéficié des subventions de la DSIL et de la DETR (Dotation de soutien à l'investissement local et Dotation d'équipement des territoires ruraux).

- A la place du traditionnel repas des aînés, compromis par la sécurité, nous avons repris la formule plus sécuritaire du plateau repas qui avait été bien appréciée l'année dernière et avons informé les plus de 70 ans, de venir le chercher le 14 novembre entre 10 et 12 h. **Merci de ne pas oublier cette date.**

• **Le samedi 4 décembre** en centre bourg, notre Comité des fêtes et des loisirs tiendra son marché de Noël qui promet d'être bien approvisionné et bien gourmand. S'il réalise le même niveau de performance qu'il a réalisé pour la récente fête d'Halloween, le succès est garanti. En effet, ce sont plus de 90 enfants de communes voisines et de Nargis qui sont venus s'amuser et goûter.

• **Le samedi 18 décembre**, l'association nargissienne D'ART et de CŒUR vous propose un concert dans l'église. Cette association a pour but de venir en aide aux personnes en difficultés. Au moment fort de l'épidémie de Covid, cette association avait présenté une exposition de peinture au profit des soignants du CHAM, l'hôpital d'Amilly.. Cette année c'est un concert solidaire de Gospel contemporain et Jazz violon qui sera donné à 18 heures au profit des personnes âgées et des enfants défavorisés pour un prix d'entrée de 10 €.



Petit saut en 2022

• **Le vendredi 7 janvier à 18 h 30** Pascal de Temmerman maire, présentera ses vœux aux Nargissiens et non plus seulement à un cercle restreint d'élus et de présidents d'associations comme autrefois.

C'est une première qui relève du choix des nouveaux élus et qui devait déjà se faire l'année dernière mais le Covid l'a annulée.

Vous comprenez aisément qu'un 7 janvier il est peu souhaitable de présenter ses vœux en plein air ...et que par ailleurs, la salle polyvalente n'est pas extensible.

Pour des raisons de sécurité et d'intendance nous avons besoin que vous nous informiez de votre présence en nous retournant en mairie le coupon-réponse joint avant le 26 novembre. Vous pouvez aussi nous envoyer un mail à : accueil@mairie-nargis.fr

La vie s'égrène peu à peu et qu'on le veuille ou non, elle s'arrête un jour. Les cimetières accueillent nos proches et nos amis et font partie intégrante de la commune. Ils sont soumis à des consignes, voire des contraintes comme tout espace communal et un nouveau règlement induit par des directives nationales est en cours d'élaboration pour vous être transmis ultérieurement.

Pour l'instant, voici ce qu'il en est du nôtre, à commencer par :

La végétalisation du cimetière

En apportant une couverture végétale au sol du cimetière notre service technique anticipe l'interdiction (par arrêté du 15 janvier 2021) de l'usage des désherbants chimiques à compter de juillet 2022.

Ce couvert végétal qui n'en fera pas un golf, est un mélange de 6 graines bien spécifiques semées à la volée, à 25/30 g/m².

C'est un lourd travail qui nécessite dans les grandes allées et entre les tombes un ratissage manuel, un ramassage, une évacuation des cailloux et un épandage d'engrais organique car le sol est pauvre. On sème alors le gazon, puis on passe un râteau léger pour enterrer la graine et enfin le rouleau pour la tasser et la faire adhérer. Avec ce procédé il faut compter 5 à 7 tontes par an effectuées par micro tracteur avec mulching ou ramassage en bacs.

Mais souvent les tombes sont très rapprochées ne laissant passer aucun engin... Même préparation du sol mais avec une petite griffe manuelle pour semer ensuite du sedum couvrant à 150 g/m²; les mauvaises herbes du démarrage seront enlevées à la main et il faudra compter 18 à 36 mois pour que ce sedum colonise tous ces petits espaces.

Jusqu'à maintenant il fallait appliquer un désherbant anti germinatif au printemps, puis du glyphosate pour tuer ce qui avait pu repousser et recommencer la 1^{ère} opération. L'entretien du cimetière quand il sera végétalisé multiplie par 3 le temps de travail habituel. A la place, il y aura les tontes mais cela veut dire aussi qu'il n'y aura plus de désherbage sur les tombes en terre et que cela sera à la charge des détenteurs de la concession...La végétalisation nécessite que tous les pots de fleurs soient **SUR les tombes** et non devant ou sur les côtés ou même enterrés.

Cette année, 1 300 m² de sol ont reçu cette couverture végétale, soit les 2/3 tiers de l'ancien cimetière et le dernier tiers sera couvert en fin d'été 2022. Une autre réflexion portera sur la végétalisation du nouveau cimetière dont le sol est en calcaire compacté. En rappel, **l'ancien et le nouveau cimetière disposent d'un lieu de tri : un compartiment pour la terre et les végétaux, un autre pour les pots, les plastiques, les mousses et autres : il faut les respecter...**

En 2022, le Service technique aménagera le columbarium et le jardin du souvenir et nous vous le détaillerons.

